

Vidéoprotection / vidéosurveillance : combien de temps peuvent être conservées les images ? | Denis JACOPINI

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p> <p>vous informe...</p>	<h2>Vidéoprotection / vidéosurveillance : combien de temps peuvent être conservées les images ?</h2>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

La conservation des images ne doit pas dépasser 1 mois. En règle générale, conserver les images quelques jours permet d'effectuer les vérifications nécessaires en cas d'incident et de lancer d'éventuelles procédures disciplinaires ou pénales. Dans ce cas, les images sont extraites de l'installation et conservées pour la durée de la procédure. Lorsque c'est techniquement possible, une durée maximale de conservation des images doit être paramétrée dans le système. Cette durée ne doit pas être fixée en fonction de la seule capacité technique de stockage des appareils.

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, consultant et formateur en sécurité informatique et en mise en conformité de vos déclarations à la CNIL.

Nos domaines de compétence :

- **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;
- **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
- **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<https://cnil.eptichosting.com/selfcnil/site/template.do?name=Vid%C3%A9oprotection%2Fvid%C3%A9osurveillance+%3A+combien+de+temps+peuvent+%3AAtre+conserv%C3%A9es+les+images+%3F&id=406>